



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 12 juin 2024

Séance Publique du
Mercredi 19 juin 2024

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE POUR L' ANNEE SCOLAIRE
2024-2025 – ECOLE FRANCOIS TANGUY**

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Christine LE NORMAND à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Claude ORVOINE, Laëtitia LAFFONT à Armelle GEGOUSSE, Emmanuelle TROCADERO à Michel LE MESTRALLAN, Marie-Hélène HUCHET à Annie VERDES.

Absente : Brigitte LE LIBOUX.

Secrétaire de séance : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.

Présents : 26
Pouvoirs : 06
Absente : 01

n°14

PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE POUR L' ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 – ECOLE FRANCOIS TANGUY

Rapporteur : Hélène BOLEIS

La collectivité finance depuis de nombreuses années les écoles privées François Tanguy et Diwan, toutes deux situées à Lorient.

L'organisation spatiale de l'habitat sur le territoire fait qu'il est difficile pour un certain nombre de familles de scolariser leur enfant dans les écoles publiques du territoire, la partie nord est de la commune n'étant pas pourvue en établissement scolaire. Afin de ne pas pénaliser les familles ploemeuroises concernées, il apparaît donc judicieux d'accompagner la scolarisation des ploemeurois dans l'école François Tanguy.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 4 juin 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 6 juin 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'augmentation de 1% pour le versement de la participation à l'école François Tanguy pour l'année scolaire 2024-2025 :
- 609,66 € par élève ploemeurois de maternelle.
 - 333,51 € par élève ploemeurois en élémentaire.

Délibération adoptée à la MAJORITE – 1 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

